

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Le recours au stage est largement répandu dans l'enseignement supérieur. Il concerne 79% des diplômés en 2010 interrogés en 2013 dans le cadre de l'enquête Génération du Céreq. La proportion de stagiaires est la plus élevée parmi les sortants de niveau bac +5 (87%), suivie de celle relative aux formations de niveau bac +2 (79%). Elle est plus faible pour les sortants de niveau bac +3 ou 4 (65%).

Le nombre et la durée des stages dépendent fortement de la formation. En particulier, pour 78% des sortants de niveau bac +5, le dernier stage réalisé est d'une durée d'au moins 4 mois, contre 42% pour le niveau bac +3 ou 4 et 9% pour le niveau bac +2. Si la candidature spontanée reste le mode d'accès au stage le plus utilisé quel que soit le niveau de formation, la mobilisation des relations sociales est plus fréquente dans les formations courtes de niveau bac +2, tandis que les étudiants de niveau bac +5 s'appuient plus souvent sur leur établissement de formation. Le stage est d'autant plus long, formateur et gratifié que le niveau de formation est élevé. A niveau de formation comparable, l'insertion professionnelle peut être reliée au type de stage réalisé.

La généralisation des stages dans l'enseignement supérieur recouvre des réalités très diverses

Le processus de professionnalisation de l'enseignement supérieur amorcé à la fin des années 1960 a conduit à une reconfiguration de l'offre de formation et des parcours d'études. A partir de la fin des années 1990, ce mouvement s'est accéléré dans les cursus universitaires avec, par exemple, la mise en place des licences professionnelles. Depuis, les filières professionnelles ou les formations professionnalisantes se multiplient et se diversifient. Face à la montée du chômage des jeunes diplômés et les enjeux croissants relatifs à l'insertion professionnelle, la professionnalisation est aussi devenue une problématique essentielle des politiques publiques. De nombreux rapports officiels insistent sur cette nécessité (Proglia, 2006, Hetzel, 2006, Lunel, 2007, Goulard, 2007). L'objectif est de réduire la distance entre la formation et l'emploi, qui serait responsable des difficultés d'insertion, et d'augmenter ainsi « l'employabilité » des jeunes.

Dans cette optique, le stage présente plusieurs atouts potentiels comme l'apprentissage de compétences non-acquises lors de la formation ou la constitution d'un réseau professionnel mobilisable lors de la future recherche d'emploi. Même si des limites et des dérives ont pu être pointées, le stage est devenu « la principale modalité pédagogique de la professionnalisation des études supérieures » (Domingo, 2002).

Peu d'études cherchent à voir dans quelle mesure le stage peut être reflet ou source d'inégalités. La question est d'autant plus importante que le stage se situe le plus souvent à la charnière entre la fin du parcours d'études et l'entrée dans la vie active, étape où l'on observe déjà de nombreuses disparités selon l'origine sociale des étudiants mais aussi selon leur genre.

Etablie à partir des données de l'enquête Génération 2010 du Céreq (voir source et méthodologie), cette étude vise à identifier la place du stage dans les parcours étudiants. Pour cela, elle aborde les modalités d'accès aux stages et souligne que cette expérience professionnelle recouvre des réalités bien différentes. Elle montre aussi que le type de stage réalisé peut, à niveau de diplôme égal, avoir des répercussions sur l'insertion professionnelle.

Près de 80% des diplômés de l'enseignement supérieur ont réalisé un stage

Parmi les sortants du système éducatif en 2010, 61% ont réalisé au moins un stage d'une durée minimum d'un mois pendant leur scolarité. Dans l'enseignement supérieur, le recours au stage est largement répandu puisqu'il concerne 79% des diplômés entrant dans le champ de l'étude (voir source et méthodologie) (*tableau 1*). Pour la plupart des sortants du supérieur,

TABLEAU 1 - Nombre de stages réalisés selon le plus haut niveau de diplôme obtenu

	% de stagiaires				Dernier stage réalisé	
	Dont...	Un stage	Deux stages	Trois stages ou plus	Obligatoire	Quatre mois ou plus
BTS-DUT, autre Bac +2	79,4	28,5	31,4	19,5	97,6	9,2
Bac +3/4	64,6	18,6	21,5	24,5	89,9	42,4
M2, Grandes Écoles, autre Bac +5	87,4	12,9	23,7	50,7	90,6	78,2
Ensemble	79,4	19,0	25,5	34,9	92,6	50,4

Note de lecture : 79,4 % des sortants de l'enseignement supérieur en 2010 dont le plus haut niveau de diplôme correspond à un niveau bac +2 ont réalisé au moins un stage d'une durée minimum d'un mois lors de leurs études. 97,6% des derniers stages réalisés par les diplômés d'un bac +2 étaient obligatoires et 9,2% ont duré quatre mois au plus.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis

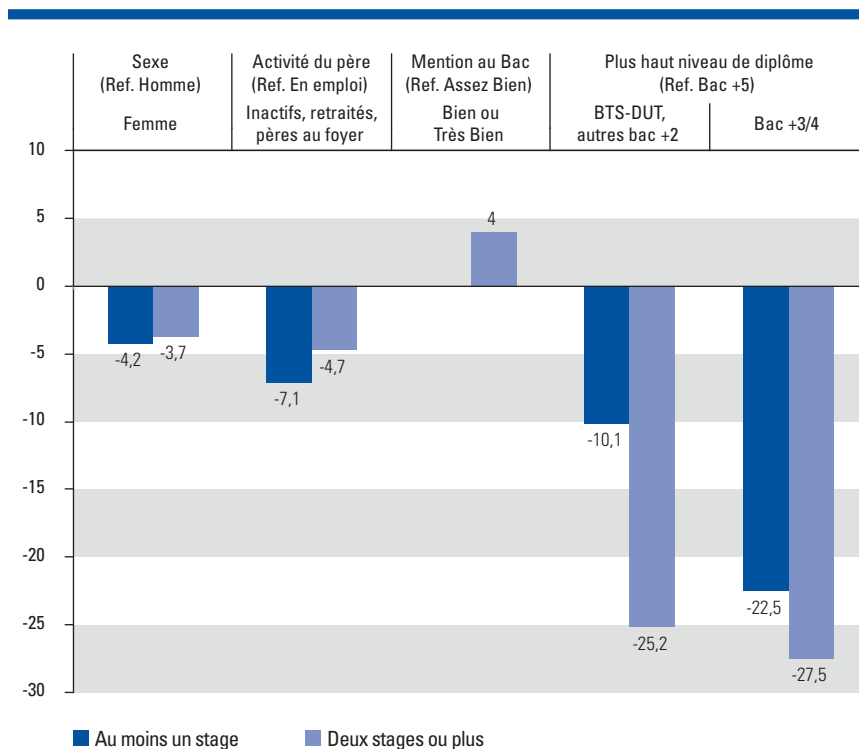
Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

le stage semble être une phase transitoire entre la formation et le marché du travail, voire une étape obligatoire avant l'entrée dans la vie active. En effet, 62 % des jeunes interrogés par l'enquête Génération qui ont été au moins une fois stagiaires ont réalisé leur dernier stage en 2010, c'est-à-dire lors de leur dernière année de formation. En outre, plus de 90 % de ces stages étaient obligatoires.

La proportion de stagiaires est la plus élevée parmi les sortants de niveau bac +5 (87 %), suivis de ceux issus des formations professionnalisantes de niveau bac +2 (79 %). Dans les formations de niveaux bac +3/4, le stage, moins souvent imposé par la formation, est dès lors moins fréquent (65 %). C'est aussi parmi les diplômés de niveau bac +5 que la proportion d'étudiants ayant réalisé au moins deux stages pendant leur parcours est la plus élevée (75 %). Ils sont 46 % dans ce cas au niveau bac +3/4 et 51 % au niveau bac +2. Particularité sans doute liée à la contrainte de durée des études, parmi ces derniers, les stages sont beaucoup plus fréquemment de courte durée puisque seulement 9 % des sortants déclarent que leur dernier stage s'est déroulé sur quatre mois ou plus. Par contraste, les stages d'une telle durée concernent près de 80 % des sortants de niveau bac +5 et 42 % de ceux de niveau bac +3/4.

A l'université (hors IUT), le stage est une pratique un peu plus présente dans certaines filières. Ainsi, parmi les diplômés des filières scientifiques, 86 % ont effectué un stage et 39 % ont en fait trois ou plus alors qu'ils sont respectivement 72 % et 34 % parmi les diplômés de lettres et sciences humaines. Au-delà du niveau de diplôme, d'autres facteurs apparaissent avoir une influence significative sur la probabilité d'avoir effectué un stage ou plus (graphique 1). A niveau de formation égal, les femmes ont une proba-

GRAPHIQUE 1 - Probabilité d'avoir réalisé au moins un stage ou deux stages ou plus
(Effets marginaux – en points de %)



Note de lecture : Les femmes ont une probabilité inférieure à celle des hommes de réaliser au moins un stage à caractéristiques égales, l'écart représente 4,2 points de %.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

bilité plus faible d'avoir effectué un ou plusieurs stages (-4 points). L'activité du père a également un effet significatif positif : la probabilité d'avoir effectué un stage est plus fréquent lorsque celui-ci est en emploi (+7 points). Enfin, plus nombreux sont les détenteurs d'une mention « bien » ou « très bien » au bac à avoir réalisé plus de deux stages, toutes choses égales par ailleurs.

Les diplômés de niveau bac +5 ont plus souvent recours à leur établissement de formation pour trouver un stage

Environ quatre jeunes sur dix ont trouvé leur dernier stage en déposant une candidature spontanée (tableau 2). Ils sont 28 % à être

passés par leur établissement de formation. Parmi ces derniers, 61 % ont fait appel à un enseignant, 34 % au service d'information et d'orientation et 19 % ont reçu l'aide d'un autre élève ou d'un ancien étudiant. Enfin, 26 % des étudiants déclarent avoir trouvé un stage en mobilisant leur réseau social (relations familiales ou autres).

A l'exception des candidatures spontanées, les manières d'accéder au stage diffèrent selon le niveau de formation : les jeunes suivant des formations allant de bac +2 à bac +4 ont plus tendance à faire appel à leur réseau social (environ 30 %) que ceux issus de formations de niveau bac +5 (21 %). Inversement, ces derniers trouvent plus souvent leur dernier stage grâce à leur établissement de formation (32 %) que ceux qui ont

TABLEAU 2 - Modes d'accès au stage en fonction de la formation suivie

	Avoir bénéficié d'une aide par l'établissement pour obtenir un stage (*)	A trouvé son dernier stage par...		
		... l'établissement de formation	... les relations sociales	... une candidature spontanée
BTS-DUT, autre Bac + 2	46,5	22,7	31,7	40,9
Bac + 3/4	42,2	25,3	31,4	37,2
M2, Grandes Écoles, autre Bac + 5	51,4	32,2	20,8	38,5
Ensemble	48,2	27,7	26,4	39,0

(*) Lorsque le dernier stage a été réalisé en 2009-2010.

Note de lecture : 22,7% des sortants de l'enseignement supérieur en 2010 dont le plus haut niveau de diplôme correspond à un niveau bac + 2 ont trouvé leur dernier stage grâce à leur établissement de formation.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

suivi des cursus de niveau inférieur (23 % pour les bac + 2, 25 % pour les bac + 3/4). Ces résultats font écho à des études indiquant que certains établissements de formation s'investissent plus pour aider les étudiants à trouver un stage (Escourrou, 2009). De fait, les étudiants inscrits en bac + 5 au moment de leur dernier stage déclarent plus fréquemment avoir bénéficié de l'aide de leur établissement dans leurs recherches: 51 % contre respectivement 47 % et 42 % pour ceux inscrits en bac + 2 et bac + 3/4.

A caractéristiques égales, la formation suivie au moment du stage est ce qui joue le plus sur les modalités d'accès. Plus précisément, les résultats confirment que les jeunes issus de niveaux de cursus moins élevés trouvent plus souvent leur stage grâce à une relation sociale et passent moins par leur établissement de formation que les jeunes

de niveau bac + 5 (graphique 2). La mention au bac joue également : avoir une mention élevée réduit la probabilité de mobiliser son réseau social et augmente celle de passer par l'établissement de formation. Inversement, le réseau social est davantage mobilisé que l'établissement de formation lorsque le bac est obtenu sans mention. Les femmes ont moins de chances que les hommes de trouver leur stage par l'établissement de formation ou par leur réseau social. En revanche, elles ont plus tendance à recourir à des candidatures spontanées (42 % contre 36 % chez les hommes). Ces résultats se confirment à caractéristiques sociales et scolaires comparables. D'autres facteurs influent défavorablement sur la probabilité d'obtention du stage à travers les relations sociales. Il s'agit notamment de la position d'inactivité du père, du fait que le

chef de famille¹ n'occupe pas une position de cadre, ou qu'au moins un des parents de l'étudiant est né à l'étranger.

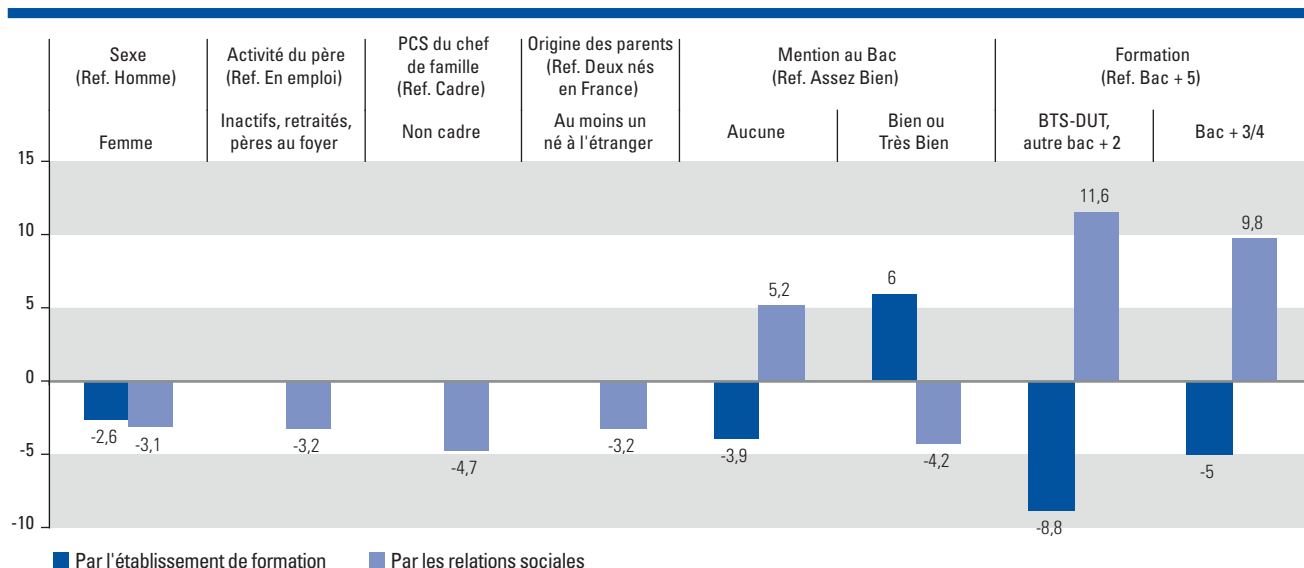
Plus le niveau de formation est élevé, plus les stages sont longs, formateurs et gratifiés

L'enquête Génération permet de collecter des informations sur le dernier stage effectué par les étudiants ayant réalisé au moins un stage au cours de leur scolarité. La grande majorité des étudiants (93 %) déclarent que ce stage était obligatoire (tableau 1). La durée du dernier stage dépend du niveau d'études et est inférieure à six mois pour les deux tiers des sortants : 36 % s'étendent sur moins de 3 mois, 28 % entre trois et cinq mois, et 36 % sur six mois ou plus (tableau 3).

La majorité des stages sont gratifiés (61 %). A titre de comparaison, cette proportion s'élevait à 54 % chez les jeunes sortis du supérieur en 2004. Cette hausse traduit les évolutions de la législation qui, à partir de 2006, a cherché à systématiser la gratification au-delà d'une durée minimum (encadré 2). Cependant, la gratification reste modérée : 32 % des stages offrent une gratification mensuelle inférieure à 450 € et seulement 21 % permettent aux stagiaires de percevoir plus de 700 €.

1. La PCS du chef de famille correspond à celle du père ou, à défaut, celle de la mère.

GRAPHIQUE 2 - Probabilité de trouver son stage par l'établissement de formation ou les relations sociales (Effets marginaux - en points de %)



Note de lecture : Les femmes ont une probabilité inférieure à celle des hommes de trouver leur dernier stage par leur établissement de formation à caractéristiques égales, l'écart représente 2,6 points de %.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

TABEAU 3 - Les différentes caractéristiques des stages

	Durée			Rémunération			Lien avec la formation		Application des connaissances		Travail réalisé		
	Moins de trois mois	Entre trois et cinq mois	Six mois ou plus	Aucune	Inférieure à 450 €	Entre 450 € et 700 €	700 € ou plus	Total	Partiel/Aucun	Totale	Partielle/Aucune	A donné un coup de main/été peu utile	A travaillé comme les autres salariés
BTS-DUT, autre Bac +2	77,0	18,4	4,7	70,1	19,9	5,0	5,0	88,9	11,1	59,3	40,7	44,7	55,4
Bac +3/4	31,2	46,5	22,3	41,5	39,0	8,6	10,8	82,4	17,6	54,7	45,3	39,7	60,3
M2, Grandes Écoles, autre Bac +5	10,5	26,0	63,5	16,3	36,6	10,5	36,6	88,1	11,9	59,0	41,0	28,2	71,8
Ensemble	36,3	27,5	36,3	38,7	31,6	8,4	21,3	87,3	12,7	58,3	41,7	35,8	64,2

Note de lecture : 36,3% des sortants de l'enseignement supérieur ont réalisé un dernier stage qui a duré moins de trois mois. Les jeunes inscrits dans une formation de niveau bac +2 sont 77% à avoir effectué un stage de cette durée.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

L'enquête recueille aussi des informations plus qualitatives visant à décrire le lien entre le contenu du dernier stage et la formation suivie. Dans la grande majorité des cas (87%), ce lien est très fort. Par ailleurs, l'application des connaissances lors du stage est totale pour 58% des répondants mais elle n'est que partielle pour 38% d'entre eux. Le questionnaire aborde aussi le caractère professionnalisant du stage. Ainsi, 64% des jeunes considèrent qu'ils ont travaillé comme un autre salarié pendant ce stage et 36% jugent qu'ils ont été peu utiles ou qu'ils ont plutôt apporté un coup de main sans avoir de véritable poste.

Après avoir synthétisé les informations concernant le dernier stage effectué par les étudiants (voir encadré 1), une typologie des stages a été mise en place au moyen d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette méthode, déjà mise en œuvre à partir des données de l'enquête Génération 2004 (Giret et Issehnane, 2010), permet de classer les stages en plusieurs groupes relativement homogènes se distinguant les uns des autres. Quatre types de stages ont été retenus :

- Type 1 : Les stages longs et bien gratifiés (18% des étudiants stagiaires). Ils se caractérisent par une durée longue (86% durent six mois ou plus) et une gratification élevée (92% donnent lieu à une gratification supérieure à 700 €). Ils sont très liés à la formation (98%) et permettent aux stagiaires d'appliquer pleinement leurs connaissances (73%). Pour 86% de ces stages, le stagiaire considère qu'il a travaillé comme un autre salarié.

- Type 2 : Les stages de durée moyenne et peu gratifiés (39% des étudiants sta-

giaires). Il s'agit du groupe le plus important. Les stagiaires perçoivent une gratification d'un montant faible (inférieure à 450 € pour 63% d'entre eux). Leur durée est plutôt moyenne : 53% des stages s'étendent de trois à cinq mois, et seulement 36% sur six mois ou plus. Ils sont en grande majorité obligatoires. Le lien entre le stage et la formation est fort (98%). Cependant, l'application des connaissances y est moins marquée que dans le groupe précédent (61%). Les stagiaires fournissent pour la plupart un travail équivalent à celui des autres salariés (72%).

- Type 3 : Les stages courts et non gratifiés (29% des étudiants stagiaires). Ces stages durent moins de 3 mois dans 88% des cas. Ils sont très liés à la formation (98%) et la plupart des jeunes déclarent avoir « totalement » appliqué leurs connaissances (65%). Contrairement aux précédents types de stages, le travail réalisé s'apparente plus souvent à un coup de main (57%) et un peu moins à un véritable poste (43%). De plus 90% n'étaient pas gratifiés. Il convient de souligner que l'obligation de rémunérer les stages de plus de trois mois puis de plus de deux mois est récente (encadré 2).

- Type 4 : Les stages facultatifs et éloignés de la formation (14% des étudiants stagiaires). Ce type de stages est le moins répandu. Ces stages sont souvent facultatifs (40%) et peu rémunérateurs : 37% ne sont pas gratifiés et seulement 22% le sont au-delà de 700 €. Il s'agit de la catégorie de stages pour laquelle le lien avec la formation est le moins prononcé (77%). Les stagiaires y appliquent peu leurs connaissances (80% ont donné lieu à une application seulement partielle au mieux). Cependant, ils considèrent pour la plupart avoir travaillé comme un autre salarié (60%).

Ces différents types de stages sont inégalement répartis entre les formations (tableau 4). Les jeunes en BTS-DUT, ou autre bac +2 sont 61% à avoir réalisé un stage court et non gratifié (type 3). Chez les étudiants inscrits en bac +3/4, 49% ont effectué un stage de durée moyenne et peu gratifié (type 2). Ils sont également ceux qui réalisent le plus de stages facultatifs (21%). C'est parmi les jeunes diplômés de niveau bac +5 que les stages longs et mieux gratifiés (type 1) sont les plus répandus (31%). Néanmoins, ils réalisent plus fréquemment des stages de durée moyenne et peu gratifiés (45%).

TABEAU 4 - Types de stage réalisé en fonction de la formation suivie

	1. Stages longs et bien gratifiés	2. Stages de durée moyenne et peu gratifiés	3. Stages courts et non gratifiés	4. Stages facultatifs
BTS-DUT, autre Bac +2	3,9	24,2	61,4	10,6
Bac +3/4	7,6	48,6	22,6	21,3
M2, Grandes Écoles, autre Bac +5	30,9	44,9	9,9	14,3
Ensemble	17,6	38,8	29,2	14,4

Note de lecture : 3,9% des sortants de l'enseignement supérieur qui étaient dans une formation de niveau bac +2 lorsqu'ils ont réalisé leur dernier stage ont fait un stage long et bien gratifié.

Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

Encadré 1 : Synthétiser les caractéristiques des stages au moyen d'une analyse des correspondances multiples (ACM)

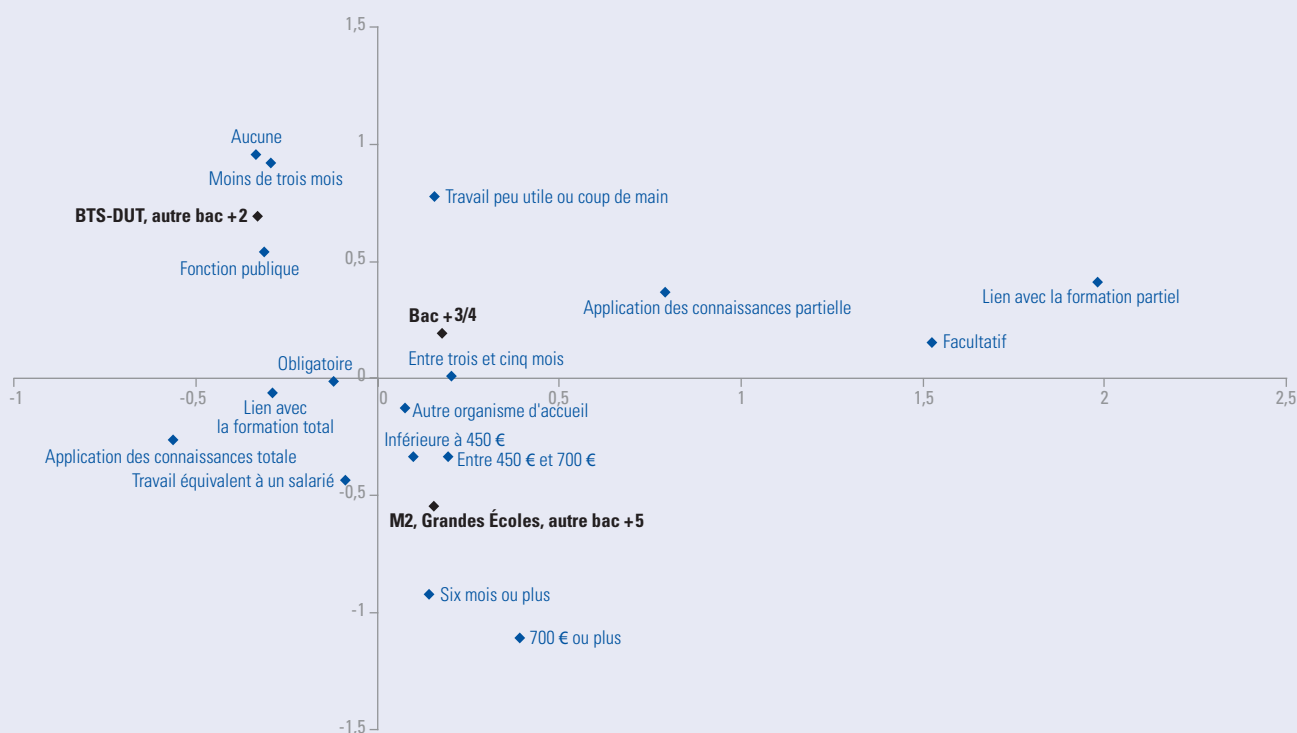
Afin de synthétiser les caractéristiques relatives au dernier stage effectué, une analyse des correspondances multiples (ACM) a été réalisée. L'ACM est une technique d'analyse de données adaptée aux variables de nature qualitative, ce qui est le cas de toutes les variables utilisées ici. Pour décrire les stages, ces variables sont les suivantes : durée, gratification, lien avec la formation, mise en application des connaissances, perception du travail réalisé et caractère obligatoire du stage. L'ACM permet de détecter des relations entre ces variables, de dégager des corrélations et de synthétiser l'information qu'elles contiennent. La formation suivie au moment du stage est ajoutée comme variable supplémentaire, en d'autres termes, elle ne contribue pas aux résultats de l'analyse. Elle est seulement utilisée a posteriori pour visualiser sa position sur les axes de l'analyse.

Le premier axe, vertical, oppose les stages selon leur durée, leur gratification et le type de travail réalisé. Il distingue notamment les stages de courte durée, non

gratifiés, durant lesquels le stagiaire a seulement apporté un coup de main (partie haute du plan), et les stages longs, fortement gratifiés, durant lesquels le travail était équivalent à celui des autres salariés (partie basse).

Le deuxième axe, horizontal, oppose les stages obligatoires, qui sont liés à la formation et qui ont permis au stagiaire d'appliquer ses connaissances (partie gauche), aux stages facultatifs qui sont peu liés à la formation avec une application des connaissances relativement faible (partie droite). La projection des niveaux de formation sur le plan permet de voir que les stages réalisés dans le cadre d'une formation de niveau bac +5 se situent plutôt du côté des stages longs, mieux gratifiés et où le stagiaire a été considéré comme un autre salarié. Tandis que les stages réalisés dans le cadre d'une formation de niveau bac +2, dont les BTS-DUT, correspondent plutôt à des stages courts, non gratifiés, mais où le lien avec la formation et l'application des connaissances sont plus forts que dans les autres formations (*graphique 4*).

GRAPHIQUE 4 - Positionnement des modalités décrivant les stages sur les deux premiers axes de l'ACM



Champ : Sortants de l'enseignement supérieur en 2010, hors apprentis
Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 - Traitements MESRI/SIES

Encadré 2 : Les principales étapes de la réglementation des stages

Août 2006 – La loi sur l'Égalité des chances pose un premier socle juridique pour encadrer les stages. Elle rend obligatoire la signature d'une convention de stage tripartite (entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et l'employeur). Un stage doit être gratifié s'il dure au-delà de trois mois avec un montant minimum fixé à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité sociale (soit 417,09 € par mois en 2010).

Juillet 2009 – Le décret n° 2009-885 encadre les stages dans les administrations et établissements publics de l'État. La signature d'une convention de stage est obligatoire. La durée du stage ne peut pas excéder six mois, sauf quelques exceptions. Et la gratification de celui-ci est obligatoire lorsqu'il s'étend sur plus de deux mois.

Novembre 2009 – La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie rend obligatoire la gratification des stages de plus de deux mois, peu importe le type d'organisme d'accueil.

Août 2010 – Le décret n° 2010-956 déclare que « les stages sont intégrés à un cursus pédagogique » selon certaines conditions (modalités et finalités du stage incluent dans l'organisation de la formation et évaluation du stage par l'établissement de formation).

Ainsi, un stage ne peut pas avoir lieu en dehors d'un cursus (sauf quelques exceptions).

Juillet 2011 – La loi Cherpion fixe la durée maximale d'un stage à six mois consécutifs au sein d'un même organisme. Un délai de carence (correspondant au tiers de la durée du stage précédent) est également défini lorsque plusieurs stagiaires se succèdent sur un même poste.

Juillet 2013 – La loi Fioraso établit que « le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil » et que « les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise, de l'administration publique, de l'association ou de tout autre organisme d'accueil ».

Juillet 2014 – La loi Khirouni limite le nombre de stages par entreprise et tuteur. De nouveaux droits sont accordés aux stagiaires (entre autres, la prise en charge des frais de transport et des tickets restaurants), et le montant de la gratification minimum augmente (15% du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit 523,26 € en 2014).

Source et méthodologie

Les données présentées dans cette note sont issues de l'enquête Génération 2010 du Céreq. La première enquête Génération a été réalisée en 1997 (Génération 1992). Elle consistait à interroger en 1997 les jeunes sortis du système éducatif en 1992. Depuis 2001, ces enquêtes sont régulièrement mises en place : une nouvelle génération de sortants est interrogée tous les trois ans, et une génération sur deux est réinterrogée 5, 7 et éventuellement 10 ans après la sortie du système éducatif. Ces enquêtes permettent de décrire le parcours professionnel des jeunes tout au long des trois ans suivants la fin de leur formation. Elles contiennent également des questions sur le parcours scolaire de ces jeunes (diplôme obtenu, séjour à l'étranger, etc.).

L'enquête Génération 2010 interroge en 2013 les jeunes de moins de 35 ans inscrits dans un établissement de formation en France en 2009-2010, qui n'ont jamais interrompu leurs études auparavant (sauf pour raison de santé) et qui n'ont pas repris leurs études l'année suivant la sortie du système éducatif. Seulement les jeunes localisés en France métropolitaine ou dans un DOM au moment de l'enquête sont concernés. L'enquête a recueilli 33547 réponses. Le questionnaire comprend un module « stages en cours d'études » qui s'adressait à 28042 jeunes qui n'étaient pas inscrits en qualité d'apprenti lors de leur dernière année de formation. Parmi eux, 18162 ont effectué au moins un stage d'une durée minimum d'un mois.

Cette étude se limite aux diplômés de l'enseignement supérieur qui ont quitté pour la première fois le système éducatif en France, au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2009-2010. Elle porte sur les jeunes dont le plus haut niveau de diplôme est supérieur au baccalauréat mais n'allant pas au-delà de bac +5. Les jeunes qui ont obtenu un doctorat sont exclus car leur situation vis-à-vis des stages, notamment la place du stage dans leur insertion professionnelle, est particulière. De même, les jeunes qui ont obtenu un diplôme de niveau bac +2/3 dans les domaines de la santé et du travail social ne sont pas intégrés au champ d'étude : ils réalisent un nombre de stages important – à caractère très spécifique – par rapport au reste de l'échantillon. Le champ d'étude comporte alors 9267 jeunes dont 7256 stagiaires. Parmi ces stagiaires, la moitié d'entre eux détient un bac +5 comme plus haut niveau de diplôme. Afin de caractériser ces stages, des questions sur le dernier stage réalisé sont posées. Or, le plus haut niveau de diplôme peut ne pas correspondre à la formation suivie dans le cadre de ce stage. C'est pourquoi les statistiques qui portent sur le dernier stage se limitent aux jeunes dont le plus haut niveau de diplôme et la formation suivie lors du dernier stage sont compris entre Bac +1 et Bac +5 (Bac +2/3 santé, social exclus). Cela représente 6850 individus.

Pour en savoir plus

- Capelle O., « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », MENESR DGESIP/DGRI SIES, *Note d'information* n° 2, avril 2014.
- Domingo P., « Logiques d'usage des stages sous statut scolaire », *Formation Emploi* n° 79, juillet-septembre 2002.
- Escourrou N., « Les inégalités inter-institutionnelles d'offres de stages : étude comparative entre écoles de commerce et d'ingénieurs et universités, communication au 2^e Colloque internationale du RESUP : Les inégalités dans l'enseignement supérieur et la recherche, Université de Lausanne, juin 2009.
- Giret J.-F. et Issehnane S., « L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle », Céreq, *Net.Doc* n° 71, septembre 2010.
- Vourc'h R., « Un tiers des étudiants a effectué un stage en 2014-2015 », MENESR DGESIP/DGRI SIES, *Note Flash* n° 12, octobre 2016.